



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/EX(28)/L.1  
13 février 2002

Original: FRANÇAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Vingt-huitième réunion directive  
Genève, 11-13 mars 2002

**INSCRIPTION D'UNE ORGANISATION NATIONALE NON  
GOUVERNEMENTALE AU REGISTRE CONFORMENT A LA DECISION 3 (VII)  
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT**

**Programme National de Prévention, de Lutte et d'Assistance Humanitaire aux Victimes  
des Catastrophes Naturelles (PRONAPLUCAN)**

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Le Programme National de Prévention, de Lutte et d'Assistance Humanitaire aux Victimes des Catastrophes Naturelles (PRONAPLUCAN), organisation nationale non gouvernementale, a demandé à être inscrite au registre de ces organisations visé par les sections III et IV de la décision 43 (VII) du Conseil.
2. Conformément à la décision 43 (VII) du Conseil, et après consultation de l'Etat membre intéressé, le Secrétaire général de la CNUCED a inscrit le PRONAPLUCAN au registre sus-visé.
3. Des renseignements concernant cette organisation figurent dans l'annexe à la présente note.

## **Annexe**

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LE PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION, DE LUTTE ET D'ASSISTANCE HUMANITAIRE AUX VICTIMES DES CATASTROPHES NATURELLES (PRONAPLUCAN)**

#### *Historique*

1. PRONAPLUCAN a été créé le 31 mars 1991 à la suite de l'assemblée générale qui avait regroupé des spécialistes en matière de prévention et de gestion des catastrophes en vue de cerner les causes et conséquences des cataclysmes et de permettre au pays de prendre une part active aux activités de la décennie internationale de prévention des catastrophes naturelles décrétée par la résolution de 1987 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

#### *Buts et objectifs*

2. L'objectif global de PRONAPLUCAN est d'atténuer les effets néfastes des catastrophes, en vue d'un développement humain durable. Les objectifs spécifiques de l'organisation sont de constituer une banque des données sur les catastrophes en réunissant les indications géographiques, géologiques, socio-économiques et medico-sanitaires sur l'ensemble du territoire national; d'organiser des programmes d'urgence dans les régions sinistrées; de protéger et gérer l'environnement et de lutter contre la pauvreté en vue d'un développement humain durable.

#### *Membres*

3. PRONAPLUCAN est une association qui compte plus de 103 membres qui adhèrent à son statut, qui payent leurs cotisations et qui participent aux activités de l'organisation.

#### *Structure*

4. PRONAPLUCAN se compose d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'une commission de contrôle et de la direction générale. L'assemblée générale est l'organe suprême et comprend les membres effectifs, les membres d'honneur et les membres sympathisants, et se réunit en session ordinaire une fois au début de chaque année. Le conseil d'administration est l'organe de suivi d'exécution des décisions de l'assemblée générale et se compose de 8 membres dont 7 sont élus parmi les membres effectifs et se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président. La commission de contrôle est l'organe qui est responsable de la gestion des ressources du PRONAPLUCAN, de la bonne marche de l'organisation et de vérifier si la direction générale respecte le statut, le règlement intérieur et les décisions prises par l'assemblée générale et le comité d'administration. Elle est composée de trois membres élus par l'assemblée générale et

se réunit une fois par an. La direction générale est l'organe exécutif dirigé par un directeur général élu par l'assemblée générale parmi les membres effectifs. Elle a 4 directions (technique, administration et finances, coopération et coordination des activités féminines). La direction générale rend compte au conseil d'administration et gère les ressources matérielles, humaines et financières.

#### *Ressources financières*

5. Les sources de recettes de l'organisation proviennent des cotisations des membres, des dons et legs, des droits d'adhésion, des prestations extérieures et d'aides des organismes internationales.

#### *Relations avec d'autres organisations internationales*

6. PRONAPLUCAN est dotée du statut consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies. L'organisation a des relations de partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle travaille également en liaison avec plusieurs autres organisations, dont le CARITAS.

#### *Publications*

7. Les publications de PRONAPLUCAN sont comme suit:

- Etudes de faisabilité quinquennale du PRONAPLUCAN par Ir MANGALA BABINGA, février 1991 ;
- Politique générale du Congo en matière de prévention des catastrophes par Ir MANGALA BABINGA & ILO, mars 1999 ;
- Plan d'action quadriennal du PRONAPLUCAN / 1999-2002, février 1999.

#### *Liaison*

8. La liaison avec la CNUCED sera assurée par le Président Général, M. Ir MANGALA IBABINGA.

**Adresse**

Programme National de Prévention, de lutte et d'Assistance Humanitaire aux Victimes des Catastrophes Naturelles (PRONAPLUCAN):

1, Avenue du Commerce n.1

Immeuble INA Rez de chaussée

B.P. 13 714 Kinshasa

Kinshasa/Gombe

République démocratique du Congo

Fax: 00243 12 20 373 / 00243 12 21 188

E-mail: PRONAPLUCAN@hotmail.com

10. La langue de travail de l'organisation est le français.